La Chambre a discuté la révision des baux, puis la question du Maroc

La séance est ouverte à 15 heures ; il y a peu de députés. On remarque que M. DORIOT et ses collègues communistes, sont tous présents.

M. BOUILLOUX-LAFONT, qui préside, annonce qu'il est saisi par M. Doriot d'une demande tendant à la fixation immédiate de la date de discussion de son interpellation relative au Maroc.

Par assis et debout et sans débat, la Chambre a rejeté la demande de M. Doriot.

On aborde l'ordre du jour, qui appelle la discussion de la loi de M. Garot sur la révision des prix des baux à longue durée.

M. Félix GOUIN, rapporteur, expose l'économie du projet et conclut en demandant à la Chambre d'adopter le texte de la Commission. Après quelques discussions, on passe à la discussion des articles.

L'article premier est ainsi conçu :

Les prix des baux à loyers normaux, prorogés par application de l'art 6 de la loi du 9 mars 1918 ayant pris cours ou conclus avant le 24 octobre 1919 et d'une durée de plus de 9 ans pour les locaux d'habitation et de plus de 12 ans pour les locaux commerciaux, industriels, professionnels ou mixtes, pourront être majorés à partir du terme d'usage qui suivra la promulgation de la présente loi et pour la durée du bail restant à courir.

Cet article est adopté après discussions diverses et amendements, entre autre de fixer un maximum pour prix du loyer.

Puis, la suite de discussion est renvoyée à jeudi.

L'interpellation sur le Maroc

Le Président donne lécture du libellé de l'interpellation de M Doriot sur le Maroc.

M. STEEG. — Je prie la Chambre d'ajourner la fixation de la date jusqu'au retour du Président du Conseil.

M. DORIOT monte à la tribune pour réclamer la fixation immédiate de la date et il recommence par donner lecture d'une lettre adressée par M Vatin-Perrignon, chef du cabinet civil du maréchal Lyautey, au neveu du maréchal à Paris.

Dans cette lettre, M Vatin-Perrignon constate que les informations données à la presse sur les événements du Maroc sont souvent erronées, mais que les rectifications qui s'imposaient commenceaut à parvenir aux journaux de la Métropole.

Le chef de cabinet du maréchal Lyautey demande à son correspondant de renseigner la presse de façon exacte. Il fait ressortir que les événements n'ont en rien surpris le maréchal ; que celui-ci avait dès longtemps renseigné le Gouvernement sur les circonstances dans lesquelles se produirait l'agression d'Abd-el-Krim

M. Vatin-Perrignon ajoute toujours, suivant le document lu à la tribune, que le maréchal et son entourage ne sauraient en aucune façon mettre le public au courant de leurs intentions en ce qui concerne les opérations militaires. Il rappelle les difficultés rencontrées dans le Maroc espagnol par le Gouvernement du Directoire et il attribue la plus grande partie de ses difficultés à la publication donnée en Espagne et ailleurs, aux projets militaires de Primo de Rivera (Mouvements divers)

M. DORIOT termine sa lecture en demandant la fixation immédiate de la date de la discussion, en raison de la gravité qu'il attache au document qu'il vient de lire.

Plusieurs voix à droite : D'où le tenez-vous ?

M. STEEG. — Je ne puis que répéter ce que j'ai dit tout à l'heure, à savoir que la courtoisie la plus élémentaire vous commande d'attendre le retour du Président du Conseil pour fixer cette date.

On vote. A l'unanimité de 565 votants, la Chambre décide d'attendre le retour du Président du Conseil pour fixer la date.

La séance est levée, sans autre incident.

Séance jeudi à 15 heures.

Le pacte de garantie

L'Allemagne voudra-t-elle y apposer sa signature ?

On déclarait hier soir, dans les milieux officiels allemands les plus autorisés, que le Reich ne contresignerait jamais un pacte de garantie édifié sur les bases établies à Genève par M. Briand et M. Chamberlain. Les projets que l'on prête aux deux hommes d'Etat sont formellement repoussés par la Wilhelmstrasse. Il est possible que le gouvernement fasse connaître avant peu son point de vue négatif dans un communiqué officieux qui sera transmis à l'étranger par l'Agence Wolff.

L'hostilité de la Presse

Les journaux allemands reproduisent de longues dépêches de Genève, de Paris et de Londres sur les tourparlers de Genève et l'accord intervenu entre MM. Briand et Chamberlin. La presse se montre étonnée de la rapidité avec laquelle la France et l'Angleterre sont parvenues à s'entendre sur la question du pacte de sécurité.

La question du droit de passage à travers la zone démilitarisée soulève notamment de vives polémiques.

Le « Tagblatt » déclare que ce droit de passage est absolument inacceptable pour l'Allemagne. L'accord Briand-Chamberlain ne pourra rien changer à ce point de vue. La France et l'Angleterre ne sont pas autorisées à modifier d'elles-mêmes les dispositions du traité de Versailles.

La « Zeit » écrit sur le même sujet :

MM. Briand et Chamberlain ne croient certainement pas eux-mêmes qu'il se trouvera une seule personne en Allemagne pour approuver une semblable proposition. En ce qui concerne l'entrée de l'Allemagne dans la S. D. N., nous n'y songeons pas avant que la question de l'évacuation de la zone rhénane ait été réglée à notre satisfaction. Le « Vorwaerts » dit :

Il ressort, des communiqués français et anglais que l'Angleterre ne cède pas en principe, mais que, pratiquement, elle a fait à la France une regrettable concession. La garantie réciproque ne s'étend, il est vrai, qu'à la frontière occidentale mais la France conserve sa liberté d'action en vue d'accords spéciaux avec la Pologne et la Tchéco-Slovaquie, pour garantir la frontière orientale.

L'envoi de la note à l'Allemagne

Genève, 9. — La note sur laquelle les gouvernements de France et de Grande-Bretagne viennent de tomber d'accord, sera envoyée à l'Allemagne après le retour de M. Aristide Briand, à Paris.

M. Briand ne se propose pas de quitter Genève avant mercredi soir. M. Austen Chamberlain prolongerait son séjour jusqu'à jeudi, date à laquelle selon toute vraisemblance le Conseil de la S.D.N aura terminé ses travaux.

On confirme que la note à l'Allemagne dont le texte vient d'être arrêté, n'est que l'énoncé aussi clair que possible des principes dont devra nécessairement s'inspirer tout pacte de sécurité auquel l'Allemagne sera partie.

Lorsque le gouvernement de Berlin l'aura en sa possession, il connaîtra sans équivoque possible à quelles conditions peut aboutir le projet que lui-même avait mis en avant

Conseil des Ministres

Paris, 9. — Les ministres se sont réunis mardi, à l'Elysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue. Le président du conseil a fait aux membres du gouvernement, en l'absence du ministre des affaires étrangères, un exposé de la situation extérieure de l'état des travaux de la conférence de Genève et des conversations qui s'y poursuivent. Il a également fait connaître qu'ainsi qu'il leur avait annoncé il y a quelque temps, il partirait ce soir pour le Maroc.

M Painlevé a soumis à la signature du président de la République un décret admettant sur sa demande, le général Mordacq au cadre de réserve de l'état-major général.

M Steeg, garde des sceaux, a communiqué au conseil les grandes lignes d'un projet de loi sur lequel il sera ultérieurement délibéré et tendant à réprimer le fait par des associations et groupements de procurer or de faciliter à leurs adhérents les moyens de s'armer et aggraver dans certains cas la répression des ports d'armes prohibées.

M Caillaux, ministre des finances, a fait l'exposé de la situation financière et invité ses collègues à s'abstenir rigoureusement de toute proposition de crédits nouveaux ou supérieurs à ceux des exercices précédents au projet de budget de 1926.

Le ministre des travaux publics a soumis au conseil des propositions relatives à une réglementation de l'importation libre de certains charbons La séance a été ensuite consacrée à l'expédition des affaires courantes.

LES PROJETS FINANCIERS DE M. CAILLAUX

Interrogé à la sortie du conseil des ministres M. Caillaux n'a voulu donner aucune indication concernant les projets financiers, se bornant à dire que ces projets seraient incorporés au budget, sauf ceux concernant l'assainissement. Il a ajouté qu'il avait la ferme intention de faire voter le budget avant la fin du mois.

LES GROUPES DE GAUCHE DÉLIBÈRENT

Les bureaux des groupes de gauche ont entendu, mardi matin, un exposé de M de Chabrun sur l'assainissement financier Le député de la Mayenne a spécialement insisté sur la nécessité de mener cette opération avec l'équilibre budgétaire

Le groupe socialiste a procédé de son côté à un échange de vues sur la situation financière, mais a réservé toute décision jusqu'après l'audition du ministre des finances, cet après-midi, par la commission.

La réforme du scrutin pour les élections législatives

Paris, 9. — Le groupe parlementaire du parti radical et radical-socialiste, réuni sous la présidence de M. Cazals, a adopté à l'unanimité une motion dans laquelle il invite la Chambre à inscrire à l'ordre du jour de ses travaux aussitot après la date du budget de 1925 et son renvoi au Sénat, la discussion des propositions de loi ayant pour objet de réformer le mode actuel de scrutin pour l'élection des députés.

Conseil de Préfecture

LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le Conseil de Préfecture continue ses opérations. Il a validé les opérations de **La Cateau, Villers-Outréaux, Estrun, La Bassée, Bailleul.**

En délibéré, ont été mises après audience publique les protestations relatives aux communes de **Neuville-Saint-Rémy, Noyelles-sur-Selles, Noyelles-lez-Seclin, La Madeleine** (1er tour).

Le Cabinet Belge est définitivement constitué

Bruxelles, 9. — M. Poullet s'est rendu, ce soir, à cinq heures, au palais royal, où il a soumis au roi la liste du cabinet qu'il a constitué.

Présidence du Conseil et Affaires économiques : M Poullet (catholique).

Vice-présidence et Affaires étrangères : M. Vandervelde (socialiste).

Finances : M. Janssen (directeur de la Banque Nationale).

Colonies : M. Tibbaut (catholique).

Agriculture : M. de Liedekerke (catholique).

Justice : M. Tschoffen (catholique).

Sciences et Arts : *M. Camille Huysmans* (socialiste).

Intérieur : M. Laboulle (député permanent de Liége).

Industrie et travail : M. Wauters (socialiste)

Chemine de fer : M. Anseele (socialiste).

On pense que le général Kestens acceptera le portefeuille de la Guerre.

Le nouveau ministère se présentera le mardi 16 devant la Chambre.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau temps. Tendances orageuses l'après-midi. Vents d'est, 2 à 5 m. Température sans grand changement, minimum 14°.

Gruyère et Roquefort objets d'un vif débat AU SENAT

Paris, 9. — Le Sénat avait à discuter la proposition de M. Monsservin (Aveyron) ayant pour but de garantir l'appellation d'origine du fromage de Roquefort.

Un plaidoyer pour le gruyère

Un débat assez vif s'ouvre sur cette question d'apparence anodine.

M. Charles DUMONT, député du Jura, proteste contre le privilège qu'il est question d'attribuer au Roquefort. En sa qualité de représentant d'un département qui produit le Gruyère, il demande un traitement identique et la suppression du droit de 15 % qui frappe exclusivement ce dernier fromage.

Et M. DUMONT d'ajouter : « Le Jura se voit donc forcé de fabriquer du Roquefort pour ne pas payer les 15 % de droits. Donc, je ne voterai la proposition qui nous est soumise et qui interdirait au Jura de continuer à fabriquer des Roqueforts, que si la différence de régime entre les deux fromages soit abolie.

La réplique d'un défenseur du fromage de roquefort

M. MONSSERVIN, de l'Aveyron, réplique aussitôt : « Je n'admets pas, dit-il, la mercuriale de M. Dumont. Notre proposition intéresse quatorze départements qui fournissent le lait nécessaire à la fabrication du Roquefort. Ce lait ne saurait être que du lait de brebis, à l'exclusion du lait de vache qui ne peut servir qu'à la fabrication des imitations de Roquefort.

M. MONSSERVIN. — Je déplore que le gruyère ne soit pas resté au point de vue fiscal au même régime que le roquefort.

L'orateur continue en parlant longuement de la fabrication du dit fromage.

Finalement, le Sénat ne décide rien et renvoie le projet à la Commission pour une nouvelle et plus complète étude.

La séance est ensuite levée. Prochaine séance, mardi 16 juin.

La chaleur provoqua un incendie à Ligny-en-Cambrésis

100.000 FRANCS DE DEGATS

Un incendie, provoqué par la forte chaleur que nous subissons depuis quelques jours, s'est déclaré hier, vers 14 h. 30, dans un hangar de bois appartenant à M. Jean-Baptiste Cailleaux et situé rue Saint-Martin, n° 2, à Ligny-en-Cambrésis.

Un voisin, M Proy, qui vit jaillir soudain des flammes, donna l'alarme. Les pompiers de Ligny, sous le commandement du lieutenant Nériau, arrivèrent bientôt sur les lieux du sinistre. Entre temps, le feu avait pris de grandes proportions et en moins de dix minutes, tout le hangar, mesurant 16 mètres de long et 10 mètres de large, dans lequel était emmagasiné du bois de toutes essences était la proie des flammes.

LES SECOURS

Une chaîne fut organisée, mais tout à coup, on s'aperçut qu'un chêneau de l'école des filles, qui est toute proche, commençait à flamber et d'autre part, un dépôt d'essence et de pétrole de la maison Tison-Carrière, épiciers en gros, devenait un grave danger.

Tous les habitants, qui étaient accourus sur les lieux pour porter secours se mirent en devoir de déménager les fûts et bidons d'essence pour les mettre en lieux sûrs.

L'eau manquant dans les environs immédiats et le feu redoublant d'intensité, le maire de Ligny fit téléphoner à la mairie de Caudry pour demander du secours.

DU RENFORT

Aussitôt, la compagnie de sapeurs-pompiers fut alertée par la sirène d'alarme et bientôt une section partait vers Ligny avec l'autopompe et un dévidoir, sous le commandement du capitaine Vassaux qui, aussitôt arrivé sur les lieux, fit brancher l'autopompe dans l'abreuvoir communal. Malgré les 300 mètres de tuyaux déroulés, l'autopompe fit merveille et après vingt minutes d'efforts, les pompiers étaient maîtres du feu.

LES DÉGATS

Les dégâts, tant pour le hangar que pour l'approvisionnement de bois qui s'y trouvait, sont évalués à 100.000 fr. environ et sont couverts par une assurance.

La maison d'habitation de M. Cailleaux ne fut pas atteinte mais par suite de la chaleur tous les animaux qui se trouvaient dans la basse-cour ont péri.

LE SINISTRE MALCHANCEUX

Le marchand de bois semble, en ce moment du moins, poursuivi par l'adversité. Il y a quelques semaines, on lui dérobait le contenu de son tiroir-caisse qui représentait une assez forte somme et malgré toutes les recherches, il a été impossible jusqu'à présent de retrouver le voleur.

Le maire de Ligny, Jean Leduc, qui se trouvait sur les lieux du sinistre avec ses adjoints, a félicité le lieutenant Nériau et le capitaine Vassaux pour leur promptitude et leurs efforts conjugués, qui ont empêché la destruction d'un important quartier du village.

En se baignant, deux garçonnets se sont noyés à Eleu-dit-Leauwette

Lundi soir, vers sept heures, deux garçonnets, Alexandre Fournier, 11 ans et Marcel Oudart, 12 ans, dont les parents habitent cité de la fosse n 3 des Mines de Lens, à Liévin, se baignaient dans un réservoir d'eau situé près de la Centrale Electrique, sur le territoire d'Eleu dit Leauwette, profond d'environ un mètre d'eau, mais dans lequel se trouve des trous d'obus profond de plusieurs mètres

A un moment donné, l'un d'eux perdit pied et coula à pic ; par instinct de conservation, il s'accrocha à son camarade qu'il entraîna au fond de l'eau.

Des personnes présentes se jetèrent immédiatement dans le réservoir pour porter secours aux deux enfants, malheureusement quand elles parvinrent à les retirer, ils avaient cessé de vivre ; les deux corps étaient enlacés.

M. le docteur Delacourt, appelé d'urgence ne put que constater le décès, dû à l'asphyxie par submersion

Un semblable accident était survenu la veille déjà et avait causé la mort d'un autre enfant.

A qui le collier de 45.000 fr. ?

Paris 9. — Dans la soirée d'hier, deux inspecteurs de police qui se trouvaient dans un débit de la rue Malher à proximité de la rue de Rivoli remarquaient deux individus qui cherchaient à vendre, à bas prix, un collier de perles. Intrigués les inspecteurs suivirent le manège des deux vendeurs, finalement voyant qu'ils avaient affaire à des cambrioleurs ils les arrêtèrent et les conduisirent à la police judiciaire. Après de nombreuses réticences les individus déclarèrent se nommer le premier Moïse Lein, né à Odessa en 1897, demeurant à Paris, 57, rue Quincampoix ; le second, Aarongatz, né le 24 mai 1895, à Czernowitz (Roumanie), demeurant 46, rue des Francs-Bourgeois. Le collier que ces malfaiteurs cherchaient à écouler comprend une quarantaine de perles et peut être évalué à 45.000 francs. En plus, dans les poches de Katz on a découvert un second collier beaucoup plus important par le nombre des perles mais sans grande valeur cependant les perles étant fausses.

Longuement questionnés sur la provenance de ces bijoux Katz et Lein ont refusé de donner des éclaircissements.

Ils ont tous deux, été envoyés au dépôt.

La tentative de crime d'un bagnard évadé

Evreux, 9. — En 1912, la cour d'assises du Calvados condamnait pour vol qualifié, Eugène Dugay à cinq années de travaux forcés et pour complicité sa femme à deux années d'emprisonnement.

Les époux Duguay habitaient à cette époque Grand-Mesnil et jouissaient d'une situation relativement aisée.

Or dimanche dernier, vers 19 heures, les habitants de Boisset furent mis en éveil par des cris partant de la maison habitée par Mme Dugay. On accourut et on trouva la pauvre femme qui, blessée au bras et au cou, perdait son sang en abondance. Elle expliqua que son mari était apparu soudain chez elle et l'avait frappée sauvagement avec un rasoir, s'efforçant de lui trancher la gorge.

Les gendarmes, immédiatement prévenus, se mirent à la recherche de l'agresseur. Ils apprirent que celui-ci, son forfait accompli, avait pris un train le ramenant à Evreux où il travaillait depuis le lundi de la Pentecôte.

Dugay était, en effet, retourné chez son patron et, après lui avoir dit qu'il venait de blesser sa femme, il s'était enfui. Mais il n'alla pas loin ; les gendarmes de la brigade de Saint-André l'ont arrêté dans la soirée dans la forêt du Parc (Eure, où il avait été chercher un refuge.

Dugay, que l'on disait mort, avait pu s'évader du bagne et, rentré en France, s'était aussitôt mis à la recherche de sa femme pour assouvir une vengeance, sans doute longuement préméditée et dont on connaîtra sans doute bientôt les raisons.

L'aventure d'un somnambule

Versailles, 9. — M. Baillou, hôtelier à Chaville, était réveillé la nuit dernière, par un bruit provenant de sa salle à manger ; il se rendit immédiatement dans cette pièce et aperçut étendu sur le plancher, un de ses locataires, nommé Bellina, 29 ans, qui habite une chambre mansardée au 2e étage.

D'après l'enquête, Bellina qui est sujet à des crises de somnambulisme s'était levé au cours de la nuit et s'étant aidé du fil électrique, était descendu jusqu'à la véranda au 1er étage, mais ayant sans doute été électrocuté, il lâcha prise et dégringola la véranda pour venir tomber dans la salle à manger, où on le retrouva encore endormi.

Blessé aux jambes, le somnambule se réveilla peu après et fut reconduit dans sa chambre, où des soins lui furent prodigués.

Son état ne paraît pas, heureusement, grave.

UNE RAFLE MONSTRE DANS LES FORTIFS DE PARIS

Au cours d'une rafle effectuée dans la zone des fortifications comprise entre les portes d'Arcueil et de Gentilly, trois cents individus ont été interpellés, dix-huit ont été gardés à la disposition de la police pour infraction à la loi sur les étrangers.

Parmi eux se trouvait un Polonais recherché pour de nombreux cambriolages.

Un général américain tué dans un accident d'auto à Paris

Dans la soirée de lundi, vers 11 h. 45, un taxi a été tamponné, à l'angle du boulevard Raspail et de la rue de Rennes, par un tramway de la ligne Montparnasse-La Villette. Un voyageur, qui se trouvait dans le taxi, a été très grièvement blessé et transporté à l'hôpital de la Charité, où peu après il succombait. D'après les papiers trouvés sur la victime, qui portait la rosette d'officier de la Légion d'honneur, on se trouvait en présence de M. William Chamberlain, brigadier général de l'armée américaine.

Des renseignements recueillis par les enquêteurs, il résulterait que le tramway tamponneur, piloté par M. Arthur Perotte, 28 ans, qui venait de la gare Montparnasse, roulait à très vive allure

D'un autre côté, il apparaît que le conducteur du taxi — sorti indemne de l'accident — a pensé avoir le temps de traverser la rue de Rennes, le tramway s'arrêtant habituellement avant le carrefour.

Mardi matin, la femme du général, avertie est venue reconnaître elle-même à onze heures, le corps de son mari.

Le général Chamberlain, commanda, pendant la guerre, l'artillerie américaine sur rails.

Assassiné et précipité d'un avion en plein vol

La victime, un diamantaire strasbourgeois, était porteur de trente millions de bijoux

Vienne, 9. — Un crime unique dans les annales de la police et qui est resté ignoré pendant cinq semaines, a été commis entre Vienne et Budapest.

Le 30 avril dernier, l'avion A-71, appartenant à M Herbert Lodgenmann, piloté par M. Franz Mucheler, quittait Vienne à destination de Budapest. Deux passagers étaient à bord : un certain Ludwig Savis et M John Lasker, marchand de diamants, originaire de Strasbourg. M. Lasker avait sur lui une somme de 20 000 francs et portait un petit sac dans lequel étaient cousus des brillants pour une valeur, dit-on, d'environ 30 millions de francs.

M. Lasker avait pris soin de signaler son arrivée à la police de Budapest et celle-ci avait pris des mesures spéciales pour protéger le trésor et son porteur ; mais c'est en vain qu'elle attendit l'arrivée de l'avion, dont le départ de Vienne lui était signalé.

Or, cinq jours plus tard, des paysans du Burguenland découvraient près d'Ödenburg le cadavre d'un homme horriblement déchiqueté. On trouva, en fouillant les poches du mort, diverses pièces d'identité qui, toutes, désignaient M. John Lasker. Mais l'argent et les diamants du bijoutier strasbourgeois avaient disparu.

Comme, d'autre part on n'avait plus eu de nouvelles de l'avion, de son pilote et du second passager, le doute ne fut plus permis : M. Lasker avait été assassiné et précipité de l'avion On suppose que Savis a obligé le pilote à atterrir et qu'il l'a tué, comme il avait assassiné le malheureux marchand de diamants. L'avion aurait été ensuite incendié ou abandonné dans les vastes plaines marécageuses qui longent le Danube.

Mais la présence de Savis à Belgrade, une semaine environ après le crime, n'est pas douteuse. Pendant huit jours il a logé à l'hôtel du Roi de Serbie, où il s'était fait inscrire sous son véritable nom. Depuis lors, il n'a pas franchi du moins sous son nom, la frontière yougo-slave.

M. Herriot reste maire de Lyon

Lyon, 9. — On avait annoncé qu'à la suite de la séance du Conseil municipal d'hier soir, et avant de partir pour Paris, M. Herriot avait rédigé sa lettre de démission de maire de Lyon et avait chargé M. Serlin, secrétaire général de la mairie centrale, de la transmettre à la Préfecture. Il ne s'agit en réalité que d'un incident local qui pour le moment, ne comporte aucune suite.

M. Herriot, sur l'insistance de ses amis, politiques et notamment des parlementaires du Rhône ayant décidé de conserver ses fonctions de maire de Lyon.

La Reine des Belges reçue par M. Herriot

Paris, 9. — M. Edouard Herriot, président de la Chambre, qu'assistaient MM. de Monzie, ministre de l'Instruction publique et la plupart des membres du bureau de la Chambre et du Cabinet de la Présidence, a offert cet après-midi une réception en l'honneur des écrivains belges actuellement à Paris.

S. M. la Reine des Belges a bien voulu honorer de sa présence cette réunion qui a gardé d'ailleurs un caractère privé et à laquelle avaient été conviés des membres de l'Académie française et un certain nombre de personnalités littéraires et artistiques.

Un thé a été servi dans un des salons de l'Hôtel de la Présidence de la Chambre puis, la Souveraine et les invités ont assisté à une audition musicale et littéraire qui a obtenu le plus vif succès.

Un Lillois se pend à Charleroi

Mardi, on a trouvé pendu dans sa chambre, 3 rue du Laboratoire, le nommé René Slobbel, âgé de 25 ans, né à Lille, il exerçait la profession de journalier.

Dans une lettre, il déclare mettre fin à ses jours pour des motifs d'ordre intime.

M. Maurras sera poursuivi pour menaces de mort

Paris, 9. — A la suite d'un article de M. Charles Maurras, paru dans l' « Action Française » de ce matin, où M. Abraham Schrameck, ministre de l'Intérieur, est pris à partie, en raison des saisies d'armes sur les membres de la Ligue d'Action Française, le ministre de la Justice a ordonné au Procureur général de Paris, M. Scherdlin, d'ouvrir une information pour menaces de mort, contre M. Charles Maurras.

Le juge d'instruction, M. Willette, a été désigné pour faire l'enquête et un réquisitoire lui a été remis dans ce sens par le Procureur général.

Les articles visés sont ceux du Code pénal 305 et 306 et non ceux de la loi sur la Presse.

M. Maurras sera interrogé demain et inculpé.

La crise viticole

Montpellier, 9. — Le Conseil d'administration de la Confédération Générale des Vignerons a voté la motion suivante :

La C.G.V. déclare que l'état critique de la viticulture française et tout particulièrement de la viticulture méridionale, ne permet plus d'atermoyer sur les mesures, tant d'ordre gouvernemental que d'ordre législatif, susceptibles d'apporter un prompt remède à une situation tellement grave qu'elle risque de compromettre une de nos plus grandes richesses nationales ; donne mandat formel à ses délégués à la Commission interministérielle de viticulture, dans l'énergie desquels elle a toute confiance, d'appeler encore une fois l'attention des pouvoirs publics sur cette situation, en indiquant que si des mesures n'interviennent pas immédiatement, la Confédération Générale des Vignerons sera dans l'obligation de faire appel à tous les viticulteurs pour les mettre au courant de l'action qu'elle a exercée pour leur défense, afin de leur permettre de prendre à leur tour leurs responsabilités et d'envisager la décision à adopter, en vue d'obtenir les satisfactions auxquelles leur donne droit la justice de leur cause.

Les droits anglais sur les importations de dentelles et de broderies

Londres, 9. — Le premier ministre a annoncé cet après-midi à la Chambre des Communes qu'une taxe de 33 1/3 % « ad valorem » serait imposée sur les importations de dentelles et de broderies de tous genres, telles qu'elles sont définies dans le rapport de la Commission de la dentelle et de la broderie.

Cet après-midi, M. Mcdonald a demandé à la Chambre des Communes à M. Baldwin, à quelle date il serait en état de déposer sur le bureau de la Chambre les documents relatifs à l'accord intervenu avec la France.

M. Baldwin a répondu qu'il espérait pouvoir le faire vers la fin de la semaine prochaine, lorsque M. Chamberlain sera de retour.

En réponse à une question, le secrétaire financier au ministère de la guerre dit que l'on évalue à 5.058.000 hommes les forces totales terrestres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques russe, ce chiffre, dit-il, représente les forces autorisées et ne comprend pas les réserves.

DERNIERE HEURE

Déclarations de M. Caillaux sur le budget de 1925

Paris, 9. — La Commission des finances de la Chambre a entendu M. Joseph Caillaux, ministre des finances sur le budget de 1925.

M. Caillaux a dit qu'il acceptait les évaluations qui avaient été présentées par le précédent gouvernement et admises par la Chambre. De même l'accord est intervenu sur les évaluations de recettes nouvelles votées par le Sénat et par la Chambre.

M. Vincent Auriol a alors indiqué que le budget de 1925, tel qu'il a été transmis à la Chambre par le Sénat, et compte tenu des rétablissements de crédits demandés par le Gouvernement, ainsi que des diminutions résultant du retard apporté au vote du budget, présentait un déficit de 600 à 700 millions. Il faut toutefois tenir compte des évaluations de recettes rejetées par le Sénat, qui s'élèvent à 900 millions environ.

Le ministre des finances a fait des réserves sur les évaluations de recettes disjointes par le Sénat.

Des précisions seront apportées demain sur ce point.

LE PAIEMENT DES PENSIONS

En ce qui concerne la caisse des pensions, le ministre a déclaré que deux systèmes pouvaient être envisagés ou bien le maintien de la caisse subventionnée par l'Etat sur des ressources d'impôt tant que celle-ci ne pourrait emprunter, ou la suppression de la Caisse et l'incorporation au budget de l'ensemble de ses dépenses ; M. Caillaux a dit que ses préférences allaient à la seconde solution.

La question secondaire au surplus, ne se posant que pour le budget de 1925.

LA RECONSTITUTION DES R. L.

Parlant des recettes à provenir de l'application du plan Dawes, le ministre des finances a déclaré qu'il en demandait la distraction dans les recettes du budget de 1925, estimant que les versements à recevoir, en vertu des accords de Londres, devaient avoir **comme principal objectif, l'achèvement des régions libérées, et la dotation de la restauration d'une Caisse d'amortissement.**

M. Caillaux sera entendu de nouveau demain à 3 h. 35, pour compléter les explications qu'il désire fournir à la Commission qui ne prendra aucune décision avant que les déclarations du ministre des finances soient achevées.

La guerre au Maroc

Le communiqué officiel

Fez, 9. — Les infiltrations continuent nombreuses dans la région couverte par nos postes, aux abords du Coukkous.

Le camp des détachements de tirailleurs de Douaher, au nord d'Ouezzan, a reçu de nombreux coups de fusil

Toutefois, nos postes ont pu effectuer leur corvée d'eau sans être inquiétés. Plus à l'Est, les postes avancés d'Aoudour et d'Ahirkane ont été repliés sans incident dans la nuit du 7 au 8 juin ; les garnisons rejoignent leurs unités respectives.

Tout le matériel qui ne pouvait pas être transporté, a été mis hors de service.

Au Centre, les infiltrations ennemies sur la rive sud de l'Ouergha, aux abords du Djebel Ressaoud ont été refoulées au nord de la rivière, par nos partisans Hayasina.

Une mousquetterie contre notre position de Taounat a été effectuée durant toute la journée du 8 juin, exécutée par des dissidents qui s'infiltrent sur les pentes sud. l'artillerie est intervenue à plusieurs reprises avec succès. Un groupe d'insoumis a attaqué nos soumis, dans la journée du 7 juin, à 20 kilomètres à l'est d'Amaicha ; il a été repoussé par nos partisans qui lui ont infligé des pertes sensibles dont son chef.

Les pertes ennemies dans les combats des 4 et 5 juin, à Astar et à Sker, seraient très élevées.

A l'Est, la propagande rifaine se poursuit activement autour de Jorfatta, à 40 kilomètres au nord-ouest de Taza.

Une mahakma de commandement ennemi est en construction à Sidi Daoud, reliée par téléphone à Beraber.

Dans la journée du 7 juin, les Harkas ennemies de Sagra et de Syah ont attaqué les Benibou-Yaha soumis ; elles ont été brillamment repoussées par nos partisans.

De nombreux coups de feu ont été tirés en Guerrounou, notamment sur nos postes Dhassi Medlaum et d'Assi-Ouenza.

LA COUPE GORDON-BENNETT

DEMUYTER ATTERRIT EN BRETAGNE

Quimper, 9. — Le ballon sphérique « Belgica » piloté par l'aéronaute belge Demuyter, a atterri sans incident dans l'après-midi d'aujourd'hui, aux environs de Saint-Yvi, près de Quimper, en Bretagne.

FEUILLETON DU 10 JUIN 1925. — N° 32

Il voulait tout de même voir l'enfant à la tête de veau.

— Oui, monsieur Malivoire, répétait l'époux, c'est un véritable « philomène ».

— Phénomène monsieur Patrolin, corrigea le concierge-écrivain, mais, je vous en prie, ne parlez pas sihaut. Il n'est pas bon que tout le monde soit mis au courant de ce qui se passe derrière le mur Guilloutet.

— Le mur Guilloutet ? interrogea le teinturier ahuri

— C'est ainsi que nous autres, les intellectuels avons l'habitude de désigner la vie privée.

» Mais il est inutile de perdre son temps en paroles... Que puis-je pour vous en cette regrettable circonstance ?

— Ma foi ! monsieur Malivoire, je ne sais pas au juste, mais j'ai pensé que vous qui êtes un homme ayant des idées...

— Evidemment...

— Quoique dans une situation indigne de votre mérite...

— N'insistez pas, je vous prie.

— Vous pourriez me donner un conseil ?

— Un conseil ?

Puis d'un ton bon enfant :

— Oui, tenez, se ravisa-t-il subitement, celui de déménager.

— De ?..

— Ne vous fâchez pas, monsieur Patrolin. Ce n'est pas que je ne regretterai pas de voir partir un aussi bon locataire, mais dans votre intérêt, l'intérêt de l'enfant, il n'y a que la campagne.

— Vous croyez que la campagne...

— Refera à votre fils une tête présentable, oui, monsieur Patrolin. Ainsi, moi qui vous parle, j'ai connu...

Arrivé au palier du troisième étage il s'arrêta, se retournant pour crier :

— On y va !

— Voilà maintenant que l'on m'appelle en bas, décidément, on ne peut jamais être un instant tranquille ».

Puis, faisant tout à fait volte-face :

— O ! petite maison blanche de Jean-Jacques, avec vos contrevents verts, quand pourrai-je, riche et illustre par mes œuvres m'installer sous votre ombre et dans votre paix.

Et M. Malivoire redescendit sans se presser quoiqu'on redoublât les appels.

Calmé lui, M. Patrolin rentrait pensant à la campagne qui referait une tête à son « philomène ».

M. Malivoire venait de saisir l'occasion, au cheveu, par le seul cheveu qu'elle offrait de souffler à son locataire l'idée de porter ses pénates ailleurs.

Pourquoi M Malivoire voulait-il se débarrasser de M Patrolin, rentier marié sur le tard et très tranquille ?

Tout simplement parce que le susdit Patrolin manquait de lettres.

S'il y a des cordonniers-poètes il peut bien » avoir des concierges-romanciers.

Depuis vingt-cinq ans, préposé à la loge dans le même immeuble, M. Malivoire s'était fait une personnalité peu banale.

Les cuisinières du quartier, les bonnes de la maison et des maisons voisines, les petits boutiquiers qui, à l'occasion, recouraient à sa plume pour leur correspondance et lettres de toutes sortes, étaient à même de juger de la saveur de son style, de l'élégance de ses images, de la finesse et de l'imprévu de ses pensées et s'accordaient à trouver qu'il n'avait pas son pareil pour tourner une épître.

Toutes et tous lui répétaient :

— Monsieur Malivoire, vous devriez écrire un roman...

Et, à force de se l'entendre dire sur tous les tons, de se le redire sans doute à lui-même, écho inconscient d'abord, il finissait par déclarer un beau matin, aux applaudissements de tout le quartier, qu'il allait enfin faire le livre qu'il méditait depuis longtemps, quelque chose de supérieur à *Don Quichotte*, à la fois roman d'aventures et œuvre de haute philosophie, destinée à bouleverser simplement la littérature contemporaine.

Il s'y attelait justement quand son locataire, ce brave Patrolin, sachant à peine lire, encore moins écrire, et parlant le jargon le plus extraordinaire, lui annonçait du haut de l'escalier, la venue de son « philomène ».

Il n'en fallait pas davantage pour surexciter jusqu'à l'aigu la sensibilité littéraire de Malivoire.

En vain du reste M. Patrolin l'honorait d'une considération particulière ne manquait jamais de le saluer en entrant dans sa loge, de prendre les nouvelles de sa santé et de lui demander des conseils, dans les circonstances délicates.

Il ne trouvait pas grâce devant lui.

A l'idée du barbarisme qui allait sortir de sa bouche, M. Malivoire se trouvait mal à l'aise chaque fois qu'il l'ouvrait.

Cela faisait sur lui l'effet qu'eussent fait des fausses notes sur les oreilles d'un musicien.

S'il eût été le maître, le propriétaire de la maison, au lieu d'en être le pipelet, il y a beau temps qu'il lui eût, sans autre forme de procès, signifié son congé.

— Si cela pouvait le décider à déménager, son enfant à la tête de veau ! pensait-il en redescendant l'escalier : cet animal-là, épaissit ma pensée, donne des entorses à mes mots, met des bâtons dans mes phrases... la seule idée qu'il va peut-être entrer, me déranger, me parler, me paralyse... Et ça a fait une jolie fortune... Il n'y a que les goujas pour gagner de l'argent !

Il arrivait dans le vestibule.

Un petit homme très boulot, celui qui venait d'appeler, mit la main à son chapeau.

— C'est vous le concierge ?

— Le gérant, rectifia M. Malivoire en se rengorgeant... Jhabite : loge par concendance... pour faire des économies au propriétaire.

— Ah !...

— J'ai vu un écriteau indiquant une chambre meublée à louer.

— Parfaitement... au cinquième.

— J'aime l'air, j'ai de bonnes jambes... et je pourrais bien devenir votre locataire.

— C'est mon désir.

— Pas plus qu'à moi.

— Vous êtes bien aimable, monsieur ?...

— Malivoire !... Et vous ?

— Louis Petit.

— Professeur ?

— Homme de lettres.

Le concierge leva en même temps les deux bras :

— Un confrère !

— Parfaitement... je commence en ce moment un ouvrage qui fera du bruit dans Landerneau, je vous en réponds, de vous à moi, c'est plus fort que Cervantès... mais chut !

— Et quel est le titre de ce chef-d'œuvre ?

— Le *Bonhomme Sancho*...

» Vous devinez, n'